



AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire

Est donné par le soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint :

QU'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité convoquée par la maire Louise Chamberland sera tenue à l'Édifice de la mairie situé au 7, rue Caron, le lundi 22^e jour d'avril 2024 à 19 h et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Acceptation de l'intégration de municipalités de la MRC de Kamouraska à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 17^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024.

François Pelletier
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Séance extraordinaire

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Séance extraordinaire** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 10 h et 16 h 30, le 17^e jour du mois d'avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois d'avril 2024.

François Pelletier
Directeur général adjoint